



PUBLICATION OFFRE D'EMPLOI

Situé au Nord de Montpellier, le CHU est classé parmi les meilleurs établissements de santé au niveau national, pour la qualité de la médecine, de la recherche et de son management. D'une capacité de 3 000 lits, employeur de plus de 10800 personnes, il se hausse au premier rang des entreprises de la région.

MEDECIN DU TRAVAIL – MEDECIN COLLABORATEUR H/F

CONDITIONS D'EXERCICE ET PERIODICITE DE PRESENCE

Lieu d'exercice :	CHU de Montpellier – Service de santé au travail
Horaires :	Administratifs
Grade / Grille de référence :	Médecin du travail
Pourcentage d'activité :	100 %
Type de contrat :	CDI

ACTIVITES PRINCIPALES

Le CHU de Montpellier recrute un médecin du travail / médecin collaborateur

- **Missions générales**

Le rôle du médecin du travail est principalement préventif. Il participe à l'amélioration des conditions de travail, la prévention de l'altération de la santé des agents, l'adaptation des postes, l'hygiène et l'éducation sanitaire dans le cadre de l'établissement. Pour remplir cette mission, il conduit des actions sur le milieu de travail et procède à des examens médicaux

Il est le conseiller de l'employeur, des agents, des représentants du personnel, du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le médecin collaborateur peut assurer les mêmes missions qu'un médecin du travail. Son périmètre d'intervention sera défini et apprécié en fonction de l'avancement de son parcours de formation et de son parcours professionnel antérieur. Ces missions sont exercées en lien avec son tuteur, médecin de travail de plein exercice.

En parallèle de son activité au CHU, il suit une formation dans le but d'être qualifié en médecine du travail.

- **Activités**

Le suivi médical individuel des agents :

- ☐ Déterminer l'aptitude au poste de travail, lors du recrutement et lors d'un changement dans les conditions d'exercice. Fournir un avis médical sur les risques professionnels auxquels est exposé un agent
- ☐ Planifier et réaliser des examens médicaux de médecine professionnelle et préventive : examens systématiques, à la demande des agents, de leur médecin ou du CHU. Il peut assurer le suivi médical allant jusqu'à 2 500 agents, afin de prévenir et de diagnostiquer les affections de santé. Une vacation par semaine est organisée pour permettre de couvrir 5 visites médicales d'embauche.

L'éducation à la santé et aux risques auprès des agents :

- ☐ Information et conseil auprès des personnels relatifs à son domaine de compétences (congé maladie, aménagement de poste, reclassement...)
- ☐ Conseils et pratiques de vaccinations obligatoires ou conseillées du fait de risques professionnels
- ☐ Information et développement des actions sur l'alcool au travail, le stress, les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques et autres risques
- ☐ Formation continue et collecte d'informations en vue de conseiller les agents en matière de risque, médecine préventive, hygiène et sécurité au travail

L'accompagnement des situations individuelles complexes par la participation systématique à la cellule pluridisciplinaire de maintien à l'emploi (CPME) organisée par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation pour les agents relevant de son secteur d'activité.

L'activité de conseil sur le fonctionnement de la structure. Le médecin du travail peut être sollicité ou se saisir directement de questions relatives à :

- ☐ L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise
- ☐ L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés
- ☐ La protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux
- ☐ L'hygiène dans les services de restauration et l'hygiène générale dans l'établissement
- ☐ La prévention et l'éducation sanitaires dans le cadre de l'établissement en rapport avec l'activité professionnelle
- ☐ La construction ou les aménagements nouveaux
- ☐ Les modifications apportées aux équipements
- ☐ La mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit
- ☐ Les projets et nouvelles activités du CHU
- ☐ L'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels
- ☐ La réalisation d'études et de travaux de synthèse relatifs à son domaine d'activité

- ☐ La participation à des enquêtes épidémiologiques
- ☐ Le travail sur l'absentéisme et les accidents de travail en lien avec le CHS-CT et les pôles.

- **Missions spécifiques**

- Participation au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail du CHU en tant que Membre
- Participation aux travaux de l'établissement : groupe de travail absentéisme, CPEM, analyse des AT
- Participation aux réunions de la Commission de Réforme et du Comité Médical Départemental
- Participation au Comité Consultatif de maintien dans l'emploi
- Déplacements possibles dans le cadre des GHT pour venir en support auprès d'autres établissements partenaires
- Déplacements possibles dans le cadre des partenariats avec d'autres CH ou CHU ou organisme de fonction publique

- **Conditions d'exercice**

Une traçabilité des activités réalisées est mise en place :

- ☐ Rédaction et mise à jour du dossier des agents
- ☐ Tenue à jour des données et des fichiers relatifs à son domaine de compétences
- ☐ Rédaction de rapports d'analyse et de proposition pour les activités de conseil
- ☐ Rédaction de procédures et documents formalisés et concertés pour organiser le travail au sein du service de santé au travail.

Un travail en équipe pluridisciplinaire :

- ☐ Afin d'exercer ces missions, le médecin du travail est assisté d'équipe pluridisciplinaire (psychologue, ergonome, IDE...)
- ☐ Le médecin du travail est assisté quotidiennement par une secrétaire et une infirmière du pool du service de santé au travail

Le lien avec la Direction des Ressources Humaines et de la Formation :

- ☐ Des réunions de travail régulières sont organisées, de façon plénières ou en sous-groupe avec la DRHF
- ☐ Des outils de travail partagés sont utilisés avec la DRHF (fichier de RDV pour les visites médicales d'embauche ; fichier des accidents du travail ; cartographie des postes adaptés...)
- ☐ Un entretien annuel est prévu entre le médecin du travail et un directeur de la DRHF pour évaluer le fonctionnement du service et l'activité réalisée

- **Connaissances et savoir-faire**

- ☐ Analyser et évaluer la situation clinique d'un agent ou d'une équipe
- ☐ Savoir évaluer une charge de travail et des conditions de travail
- ☐ Savoir adapter les postes de travail aux caractéristiques des personnels et proposer des solutions d'adaptation (charge physique et mentale)
- ☐ Conseiller et orienter les choix d'un agent ou d'une équipe
- ☐ Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques
- ☐ Rédiger et mettre en forme des notes, documents et rapports relatifs à son domaine de compétences
- ☐ Travailler en équipe
- ☐ Position relationnelle adaptée en fonction du public (encadrement, agent, direction...)

- **Savoir être**

- ☐ Devoir de réserve et de confidentialité
- ☐ Sens de la rigueur et de l'organisation
- ☐ Sens de la diplomatie et aptitude à la négociation
- ☐ Sens de l'observation
- ☐ Réactivité
- ☐ Ouverture d'esprit
- ☐ Sens de l'étique
- ☐ Force de proposition

RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FREQUENTES

- ☐ Les équipes du service de santé au travail
- ☐ Les agents
- ☐ Les Pôles HU
- ☐ La DRHF
- ☐ Les cellules d'accompagnement
- ☐ Les cadres de proximité
- ☐ Les cadres supérieurs de santé

PREREQUIS INDISPENSABLES POUR EXERCER



PUBLICATION OFFRE D'EMPLOI

Diplôme : Doctorat de médecine / DES ou CES de médecine du travail / Diplôme spécial en médecine du travail

Expérience :

- ☐ Expérience professionnelle de médecin du travail d'au moins 3 ans conseillé
- ☐ Connaissance du milieu hospitalier d'un CHU (pôle HU, institution...)

Merci d'envoyer votre candidature (CV détaillé et LM) à

recrutementannonce@chu-montpellier.fr

à l'attention de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation.